

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
EXTRA 168/99

ÉFAI – 990894 – AFR 17/12/99

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées  
ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES DE « DISPARITION » / CRAINTES D'EXÉCUTION EXTRAJUDICIAIRE

**CAMEROUN**

**M. Tchambou, membre du Mouvement pour la défense des droits de l'homme et des libertés (MDDHL)**

**Londres, le 26 novembre 1999**

Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité de M. Tchambou, membre de l'organisation non gouvernementale (ONG) Mouvement pour la défense des droits de l'homme et des libertés (MDDHL), qui est détenu au secret par les forces de sécurité.

M. Tchambou a été arrêté tôt dans la matinée du 21 novembre 1999 par la gendarmerie, à Maroua, dans la province de l'Extrême-Nord. Des membres du MDDHL lui ont rendu visite dans les locaux de la gendarmerie, avant qu'il ne soit remis plus tard dans la journée à la brigade antigang. Il est actuellement incarcéré dans le centre de détention de cette unité spéciale des forces de sécurité, dans le quartier de Palar, à Maroua. Depuis ce transfert, il n'est plus autorisé à recevoir de visites.

Il n'a été inculpé d'aucune infraction et les motifs de son arrestation demeurent obscurs. En vertu de la législation camerounaise, il aurait dû être présenté à une autorité judiciaire dans les soixante-douze heures qui ont suivi son interpellation, pour être inculpé ou remis en liberté. On pense qu'il a été appréhendé uniquement en raison des liens qu'il entretient avec la MDDHL et de son engagement en faveur des droits humains.

La brigade antigang, qui regroupe des gendarmes et d'autres membres des forces armées, a été déployée pour la première fois en mars 1998 dans le nord du pays pour lutter contre le banditisme dont cette région est le théâtre depuis plusieurs années. Depuis lors, cette unité a exécuté de manière extrajudiciaire plusieurs centaines d'auteurs présumés de vols à main armée (pour obtenir de plus amples informations, voir le rapport intitulé *Cameroun. Exécutions extrajudiciaires dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord* [index AI : AFR 17/16/98, décembre 1998]).

Les membres du MDDHL sont sans cesse menacés et harcelés en raison des enquêtes qu'ils mènent sur ces exécutions extrajudiciaires et des révélations auxquelles ils se livrent sur les agissements de la brigade antigang. À Maroua, le domicile du président de ce mouvement, Abdoulaye Math, a été fouillé deux fois par les forces de sécurité alors qu'il se trouvait à l'étranger, en décembre 1998. Début mai 1999, la brigade antigang a tendu une embuscade à des membres du MDDHL qui enquêtaient sur des exécutions extrajudiciaires commises dans le département de Mayo-Sava, situé dans la province de l'Extrême-Nord, et les a menacés. Plus tard, ce même mois, des membres de cette unité se sont rendus aux domiciles d'Abdoulaye Math et de Semdi Soulaye, qui appartient également au MDDHL. Les deux hommes ne se trouvaient pas chez eux à ce moment-là. D'après les informations recueillies, l'habitation d'Abdoulaye Math a été encerclée par quelque 18 hommes armés appartenant à la brigade antigang, qui ont braqué leurs armes sur un membre de sa famille. Abdoulaye Math et Semdi Soulaye se sont alors réfugiés à Yaoundé, la capitale, dans le centre du pays. Au cours des trois nuits suivantes, les forces de sécurité ont de nouveau encerclé le domicile d'Abdoulaye Math et intimidé ses proches. Les deux hommes ont ensuite regagné Maroua (voir l'AU 128/99, AFR 17/07/99 du 2 juin 1999, et sa mise à jour, AFR 17/08/99 du 29 juillet 1999).

On ignore toujours tout du sort du photographe Alioum Aminou, qui avait apparemment diffusé des clichés de victimes d'exécutions extrajudiciaires, depuis qu'il a été arrêté par la brigade antigang à Maroua en octobre 1998. Il est à craindre qu'il n'ait lui-même été victime d'une telle exécution. Aucune enquête officielle n'a été ouverte sur les exécutions extrajudiciaires de suspects de droit commun dont la brigade antigang s'est rendue responsable depuis mars 1998.

**ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / courrier électronique / fax / aérogramme / lettre par avion** (en français ou en anglais) :

– demandez pour quelles raisons M. Tchambou, membre du Mouvement pour la défense des droits de l'homme et des libertés (MDDHL), a été arrêté à Maroua, dans la province de l'Extrême-Nord, le 21 novembre 1999 ;

– exhortez les autorités à le libérer immédiatement et sans condition, s'il est avéré que cet homme a été appréhendé uniquement en raison de ses liens avec la MDDHL et de son engagement en faveur des droits humains ;

– demandez instamment que sa sécurité soit garantie dans le cadre de sa détention ;

– appelez les autorités à lui permettre de recevoir la visite des membres de sa famille, d'un avocat et d'un médecin.

**APPELS À :**

Ministre d'État chargé de la Défense :

M. Amadou Ali

**Délégué général à la Sûreté nationale :**

M. Luc René Bell

Délégué général à la Sûreté nationale

Ministre d'État délégué à la Présidence chargé de la Défense Palais de la Présidence 1000 Yaoundé, République du Cameroun <b>Télégrammes</b> : Ministre d'État Défense, Présidence, Yaoundé, Cameroun <b>Fax</b> : 237 20 33 06 <b>Courriers électroniques</b> : celcom@camnet.cm <b>Formule d'appel</b> : Monsieur le Ministre d'État,	Sûreté nationale 1000 Yaoundé, République du Cameroun <b>Télégrammes</b> : M. Bell, Sûreté nationale, Yaoundé, Cameroun <b>Fax</b> : 237 20 11 33 (via le Ministère des Affaires étrangères) <b>Formule d'appel</b> : Monsieur le Délégué général,
---	--

<b>Ministre de la Justice :</b> M. Laurent Ezzo Ministre de la Justice, Garde des Sceaux Ministère de la Justice 1000 Yaoundé, Cameroun <b>Télégrammes</b> : Ministre Justice, Yaoundé, Cameroun <b>Fax</b> : 237 22 01 97 <b>Courriers électroniques</b> : celcom@camnet.cm <b>Formule d'appel</b> : Monsieur le Ministre,	
---	--

**COPIES À :**

Journaux : – <i>Le Messenger</i> <b>Fax</b> : 237 42 02 14	– <i>Cameroon Tribune</i> <b>Fax</b> : 237 30 43 62
--	--

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Cameroun dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**  
**APRÈS LE 24 DÉCEMBRE 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*